

PROCÈS VERBAL Assemblée Générale Ordinaire

Le dimanche 5 avril 2026 à LYON 3ème

Les présidents de clubs se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire sur convocation de la Présidente de la ligue de Taekwondo AUVERGNE RHONE ALPES/

Il a été dressé une feuille de présence qui a été signée par les membres présents ainsi que par les représentants des membres non présents.

Nombre de membres présents : 3

Nombre de membres représentés : 3

La feuille de présence est annexée au présent procès-verbal.

N'ayant pas besoin de quorum s'agissant d'un report de l'assemblée générale convoquée le 15/03/2026 à LYON 3ème, l'Assemblée générale peut valablement délibérer.

OUVERTURE

La séance est ouverte à 14 heures 10 minutes.

L'assemblée Générale Ordinaire est présidée par Madame CHARAF Oriane, en sa qualité de Présidente de la ligue de Taekwondo AUVERGNE RHONE ALPES

Madame ZERZAH Nouria est désignée comme secrétaire de séance.

Le président rappelle que l'Assemblée Générale est amenée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour :

- 1 - Voter le PV de l'AG du 28 septembre 2024
- 2 - Voter le rapport moral de la Présidente
- 3 - Voter le Rapport d'activités
- 4 - Voter la présentation des comptes
- 5 - Voter le budget prévisionnel
- 6 - Vote du quitus à la Trésorière
- 7 - Voter l'affectation du résultat de l'exercice 2024-2025

DISCUSSIONS

Résolution 1 : La Présidente relit le PV de l'AG du 28 septembre 2024.

Résultat : Contre 0, Abstention 0, la résolution 1 est adoptée à l'unanimité.

Résolution 2 : La Présidente lit son bilan moral et tient à remercier les équipes et les clubs.

Résultat : Contre 0, Abstention 0, la résolution 1 est adoptée à l'unanimité.

Résolution 3 : La Présidente lit le rapport d'activités envoyé par mail pour l'AG du 15 mars 2026.

Résultat : Contre 0, Abstention 0, la résolution 1 est adoptée à l'unanimité.

Résolution 4 : La Trésorière lit la présentation des comptes.

Résultat : Contre 0, Abstention 0, la résolution 1 est adoptée à l'unanimité.

Résolution 5 : La Trésorière présente le budget prévisionnel 2026-2027.

Résultat : Contre 0, Abstention 0, la résolution 1 est adoptée à l'unanimité.

Résolution 6 : La Présidente remercie chaleureusement le travail accompli par Mme ZERZAH Nouria, Trésorière et la félicite pour la rigueur et le professionnalisme dont elle a fait preuve. La Présidente propose à l'assemblée générale de voter le quitus à la Trésorière.

Résultat : Contre 0, Abstention 0, la résolution 1 est adoptée à l'unanimité.

Résolution 7 : La Présidente propose d'affecter le résultat de l'exercice 2024-2025, soit le bénéfice de 883.28 € ainsi que le report à nouveau débiteur de l'année précédente 2023-2024 de - 57 431.22 € aux fonds propres statutaires de 183 170,40 € (avant affectation). Les fonds propres statutaires s'élèveraient alors à 126 622.46 €, et les fonds propres complémentaires (anciennement prime de fusion) resteraient à 8 999.28 €. Soit un total de fonds propres s'élevant à 135 621.74 €.

Résultat : Contre 0, Abstention 0, la résolution 1 est adoptée à l'unanimité.

CLÔTURE

Aucune question.

La séance de l'Assemblée Générale Ordinaire est levée à 15 heures 15 minutes.

Fait à LYON, le 05/04/2026.

Président de Séance	Secrétaire de Séance
---------------------	----------------------

/

NOM / Prénom / Signature	NOM / Prénom / Signature
CHARAF Oriane 	ZERZAH Nouria 

